

Rapporteur : M. BRUMM Richard

(Adopté.)

M. BRUMM Richard, rapporteur : Monsieur le Maire, mes chers Collègues, j'espère que le sujet que je vais aborder, qui ne peut pas être totalement court, ne sera pas trop fastidieux, et j'ai deux voisines qui m'incitent à ne pas l'être car apparemment elles sont pressées.

Je vous rappelle que depuis vingt ans les communes de plus de 3.500 habitants sont tenues de présenter, deux mois avant le vote du budget, un Débat d'Orientation Budgétaire. C'est le cas aujourd'hui et, dans ce cadre-là, je vais vous présenter le contexte dans lequel le projet de budget s'élabore.

Tout d'abord, à partir d'éléments de conjoncture économique, ensuite sur la base du projet de Loi de finances de l'exercice à venir, puis à partir du pré Comptes administratifs de l'exercice en cours.

J'aurais dû avoir normalement quelques « slides », j'essaye d'aller vite, je ne veux indisposer personne.

Donc, rapidement, parce que sur ce point chacun de vous est parfaitement informé : Quels sont les principaux éléments inquiétants de la conjoncture économique ?

- Il y a naturellement, Outre Atlantique, le déclassement par Standard and Poor's de la note américaine qui a perdu son triple A. Cette dégradation historique sanctionne le niveau très élevé de l'endettement américain et de l'insuffisance des mesures prises pour y remédier.

- Plus près de nous, il y a également l'état de la dette grecque que les médias abordent avec abondance en ce moment, et je ne pense pas qu'il soit utile de trop insister. Simplement, il faut savoir que le processus éventuel d'une propagation de la crise à d'autres Etats tels que l'Espagne, l'Italie, et d'autres encore, existe. Alors, quelle solution proposer ? Le chemin est étroit entre une indispensable austérité pour réduire les déficits tout en favorisant des mesures de soutien à la croissance.

Penchons-nous tout d'abord sur le projet de Loi de finances 2012 :

Ce projet de Loi de finances procède notamment à une réduction des déficits publics. La France a atteint un niveau d'endettement extrêmement élevé pour atteindre 80 % du PIB, alors qu'il est limité, je vous le rappelle, selon les critères de Maëstricht, à 60 %, ce qui n'est plus respecté depuis 2003.

Le Gouvernement rappelle donc que sa priorité, pour retrouver un niveau d'endettement plus supportable, et il s'y emploie, c'est la nécessité de mesures drastiques pour une réduction des déficits publics.

S'y ajoute un autre élément : le gel en valeur des dépenses de l'Etat décidé l'an dernier pour la période 2011-2012-2013, et ainsi complété cette année par le plan de réduction des déficits présenté par François Fillon le 24 août dernier.

Ce plan s'échelonne sur 2011 : 1 milliard d'euros de recettes nouvelles, et sur 2012 : 10 milliards d'euros de recettes nouvelles et 1 milliard d'euros de dépenses en moins.

Plusieurs des mesures de ce plan ont été largement commentées dans la presse ces jours-ci. On a de fait beaucoup entendu parler, par exemple, de la taxe sur les boissons sucrées, ou encore de l'augmentation de la TVA sur la restauration, et enfin récemment des travaux chez les particuliers.

Le projet de Loi de finances s'intéresse également à son endettement excessif.

Vous avez ici un tableau qui démontre la difficulté de sortir de l'endettement exceptionnel où nous nous trouvons. On constate ainsi que, malgré tous les efforts consentis, le niveau d'endettement prévisionnel de la France restera très élevé, encore même quelques années, et nonobstant les mesures préconisées.

C'est d'autant plus vrai que le budget de l'Etat a été élaboré initialement sur une hypothèse de croissance de 1,75 % en 2012.

Or, très rapidement les économistes ont rappelé que cette prévision de croissance serait plus probablement de 0,9 % en 2012, et tout récemment, le Président de la République a estimé nécessaire de recalibrer cette hypothèse de croissance à 1 %. Cela signifie qu'il faudra réaliser de 6 à 8 milliards d'économies supplémentaires, soit par une baisse des dépenses ou de nouvelles recettes à trouver, pour maintenir le déficit au niveau annoncé.

Le projet de Loi de finances prévoit aussi un gel des dotations aux collectivités territoriales. Comme je vous l'ai dit tout à l'heure, l'Etat avait annoncé ce gel des concours financiers aux collectivités.

Cette mesure constitue, déjà en elle-même, une diminution en euros constants, dans la mesure où les collectivités subissent naturellement l'inflation, même si celle-ci n'est pas très importante. Au delà, la Ville de Lyon, en lieu et place d'un gel de ses dotations, a d'ores et déjà subi une diminution de ses recettes.

La dotation forfaitaire de la ville se décompose en effet en trois parts : une part « population », une part « superficie » et le « complément de garantie ».

Afin de compenser l'augmentation des dotations liées à l'accroissement de la population (données du dernier recensement), l'Etat a autorisé en 2011, une diminution du complément de garantie jusqu'à 6 % : ce qui s'est traduit pour la Ville de Lyon, par une diminution de ses recettes de 1,8 M€. La perte sur 2012 devrait être du même ordre.

Les collectivités, dans le cadre de ce projet de Loi de finances 2012, sont ainsi toutes mises à contribution pour 200 M€ supplémentaires. L'Assemblée nationale s'est prononcée en effet, vendredi 21 octobre, sur le détail des mesures permettant d'atteindre le milliard d'économies annoncé par François Fillon dans le plan de réduction des déficits du 24 août.

Les collectivités sont donc associées à cet effort supplémentaire pour 200 M€.

Parmi les mesures adoptées, fort heureusement, une seule concernera la Ville de Lyon : il s'agit de la suppression de la compensation de la taxe sur les spectacles, ce qui représente « seulement » 109.000 € pour notre collectivité.

En revanche, en ce qui concerne la Dotation de Solidarité Urbaine, nous avons plutôt une bonne nouvelle.

En effet, la Ville est encore éligible, pour 2012, à cette subvention qui représente près de 4.800.000 € par an. Elle fait néanmoins partie des collectivités qui pourraient sortir prochainement du dispositif. Si tel était le cas, la Ville recevrait tout de même en 2012, 90 % de la DSU 2011, soit environ 4,3 M€ et non 50 % seulement comme dans le dispositif précédent.

Il existe donc actuellement un dispositif favorable qui nous permettrait de sortir dans des conditions moins difficiles de cette DSU, si nous n'étions plus demain éligibles.

Enfin, je vais vous parler du Fonds National de Péréquation des Recettes fiscales intercommunales et communales. Il s'agit d'un mécanisme de péréquation horizontal à l'échelon communal (cela vient de sortir, pour être très clair !) qui vient compléter les dispositifs préexistants :

L'enveloppe du Fonds monte en puissance : 250 M€ en 2012, 500 M€ en 2013, 750 M€ en 2014, 1 milliard d'euros en 2015. Alors, de quoi s'agit-il ? Qu'est ce FPIC ? Je vais vous le dire, je vais vous le lire textuellement : « le Fonds est basé sur la création d'un nouvel indicateur, le potentiel financier agrégé, qui intègre pour l'ensemble intercommunal,

les recettes de fiscalité directe locale, la fiscalité issue de la réforme de la taxe professionnelle, quelques taxes indirectes et la dotation forfaitaire. »

Je dis d'ores et déjà à l'Opposition que, s'ils ont des questions à poser sur ce sujet, je ne répondrai pas immédiatement !

(Sourires.)

En tout cas, il semble acquis que la Ville de Lyon qui, fort heureusement, se porte de façon convenable, sera parmi les contributeurs de ce FPIC. Ce qui est inquiétant toutefois, c'est que nous sommes incapables de savoir quel sera le niveau de ponction auquel nous devrons contribuer (plusieurs millions sont déjà provisionnés).

Dans ces conditions et après ce que je vous ai indiqué, il existe bien sûr un certain nombre d'incertitudes réelles qui pourraient être lourdes de conséquences.

Il existe notamment une incertitude, qui nous inquiète tous, qui inquiète la France, c'est la décision de Moody's, annoncée fin octobre, de placer la note de la France sous surveillance pendant trois mois.

Laurent Fabius avait déjà alerté sur les possibles répercussions, sur la note française, du plan de sauvetage du système bancaire.

Que se passerait-il, effectivement, si nous étions, nous aussi, déclassés ? Tout d'abord, la France subirait aussitôt un renchérissement de ses frais financiers, ce qui anéantirait tous ses efforts en faveur de la réduction des déficits.

Alors qu'elle fait aujourd'hui partie des pays apportant leur aide aux pays en crise, elle basculerait dans la catégorie des pays à aider !

Dans cette hypothèse, c'est toute l'économie du plan de sauvetage de la zone euro qui serait bouleversée. Dès lors, les conséquences de la perte du triple A de la France ne sont pas connues. On pourrait néanmoins imaginer, par exemple, que l'Etat se verrait contraint de revoir brutalement les termes du contrat financier qui le lie aux collectivités locales... Je reconnais que tout cela n'est pas très gai, mais il faut quand même y penser !

A présent, regardons les grandes lignes du résultat 2011 de la Ville de Lyon, ce qui sera formalisé dans quelques mois dans le Compte administratif 2011.

On peut observer des dépenses contenues : les efforts que nous avons initiés depuis 2008, pour assurer une gestion rigoureuse des finances de la Ville, ont été pérennisés sur l'année 2011. Ils devraient permettre de constater, une nouvelle fois, une évolution modérée de nos charges courantes, et ce malgré les augmentations exogènes que nous

avons tout de même subies (telles que l'augmentation du coût des fluides, matières premières, etc...), mais également une évolution toute aussi modérée de notre masse salariale, qui sera, en réalisation, inférieure au montant budgété au BP 2011, soit tout de même 301,500 M€.

Autre poste important de nos dépenses qui sera maîtrisé : celui des frais financiers :

J'en ai déjà parlé, mais nonobstant les conditions de taux qui se tendent, en raison de l'environnement instable qui caractérise aujourd'hui les marchés, la Ville bénéficie du mouvement de désendettement dans lequel elle s'est engagée et voit de fait ses charges financières diminuer.

Quant aux recettes, elles sont dynamiques, mais elles sont conjoncturelles : je parle de la Ville de Lyon. Les recettes de l'exercice seront, pour leur part, en nette progression et ce, pour diverses raisons, parmi lesquelles nous pouvons citer :

- Une fiscalité dynamique, grâce à une bonne évolution des bases : nous avons strictement respecté l'engagement du Maire, de ne pas augmenter les impôts locaux, mais chaque année, du fait de la Loi de finances, la Ville bénéficie d'une évolution physique relativement importante de ses bases de fiscalité, en particulier en ce qui concerne la taxe foncière sur le foncier bâti.

- Un nouveau rebond des droits de mutation, qui après avoir atteint 26,5 M€ en 2010, vont très certainement dépasser ce montant, mais il est évident qu'il ne faut pas se faire trop d'illusions, car le monde de l'immobilier, et notamment les notaires, considère que les bons jours sont derrière nous et que les choses ne vont pas s'améliorer.

- Encore parmi les recettes dynamiques, une progression soutenue des recettes tirées de l'activité des services et de l'occupation du domaine public, fruit d'actions volontaires des services pour développer le service public à la population.

- Enfin, le maintien du versement de l'intégralité de la DSU, la Ville étant restée, comme je vous le disais tout à l'heure, éligible à cette dotation en 2011.

Quant à l'épargne : l'épargne brute de l'exercice 2011 devrait être en progression par rapport à 2010, ce qui est la conséquence de dépenses maîtrisées et de recettes révélant un bon comportement d'ensemble.

Cette épargne brute en augmentation devrait permettre à la Ville, non seulement de couvrir l'amortissement en capital de sa dette mais, associée à des recettes propres d'investissement et dynamiques, d'autofinancer l'ensemble des dépenses d'équipement de l'année, qui devrait être de l'ordre de 95 M€.

En 2011, la Ville devrait poursuivre son désendettement à hauteur de 20 M€. Son encours passerait ainsi sous la barre des 370 M€, ce qui représente, notez-le bien Mesdames et Messieurs de l'Opposition, moins de 775 € d'endettement par habitant, ce qui, j'insiste, est tout à fait remarquable !

Quant à la capacité de désendettement de notre Ville, dans un tel contexte, et bien, elle devrait elle-même être en repli sensible.

Nous vous présentons un tableau qui est très parlant :

Vous pourrez constater, à la lecture du graphique, qu'à une période de stabilisation de l'encours de la dette de la Ville, amorcée en 2001, succède désormais et depuis deux ans, une nouvelle période de réduction de cet encours et donc du coût financier, ce qui, une nouvelle fois, mérite d'être souligné.

Abordons à présent le cadrage du budget 2012 : la bonne santé financière de la Ville, qui voit ses marges de manœuvre confortées, ne nous conduit cependant pas à remettre en cause la ligne directrice prudente qui est la nôtre depuis 2008, car plusieurs éléments laissent augurer d'un avenir plus sombre : la menace de la perte de la note AAA, par l'Etat français, dont je vous parlais tout à l'heure, la progression du marché immobilier qui se ralentit, l'accès aux crédits bancaires freiné par un manque de liquidités des banques.

Nous considérons cependant que la situation plutôt favorable de notre Ville, au regard de ce qu'elle est pour bon nombre d'autres collectivités françaises, et pour l'Etat lui-même, devrait nous permettre, dans un environnement national particulièrement instable, de faire face pour l'année 2012, d'une part aux effets de la création du Fonds de péréquation FPIC dont je vous ai parlé tout à l'heure, mais en outre aux probables mesures plus drastiques que le Gouvernement et le Parlement pourraient imposer, notamment aux collectivités, pour réduire ses déficits et éviter la perte de sa notation triple A.

Parmi ces mesures, que nous redoutons, nous savons que pourrait intervenir une réduction du taux du FCTVA et la réduction des dotations de l'Etat en lieu et place de leur simple gel qui avait déjà des conséquences négatives pour notre Ville.

Le projet de budget 2012 a donc été conçu en respectant un cadrage répondant à un objectif clair : poursuivre les efforts de bonne gestion que nous nous imposons comme une règle intangible ; utiliser une part de nos marges de manœuvres pour des évolutions exceptionnelles ciblées répondant à des besoins clairement identifiés comme prioritaires. Tout cela dans le respect d'une stratégie qui vise à conserver une capacité de désendettement inférieur à 8 ans à l'horizon 2014, et désormais à aborder les fortes restrictions auxquelles nous pourrions être confrontés.

A présent, parlons du budget 2012 et des dépenses : ce cadrage se traduit selon les axes suivants :

- dépenses de gestion : une évolution des dépenses récurrentes calée sur l'inflation avec toutefois un effort spécifique sur certains postes. Ces efforts auront clairement pour but de favoriser le déploiement du service public rendu aux Lyonnais. Parmi ces postes, je citerai en particulier la restauration scolaire pour laquelle nous projetons d'inscrire les crédits nécessaires à une extension significative du nombre de repas assurés chaque jour.

Quant à la masse salariale pour 2012, nous prévoyons également une évolution qui permettra de respecter l'engagement pris par le Maire, d'assurer une croissance annuelle de ce poste en deçà du seuil des 3 % d'ici la fin du mandat.

Quant aux dépenses pour les frais financiers, toute chose égale par ailleurs, la ville se désendettant, nous pourrions acter des bénéfiques d'un encours en retrait. Nous préférons toutefois rester prudents, considérant une ressource d'emprunt dont la cherté n'a de cesse de croître. Ce poste des frais financiers sera donc stabilisé.

Il en sera de même pour les subventions. Le cadrage traduit en effet la reconduction de la politique de maîtrise des subventions actées pour le quatrième exercice consécutif.

Ainsi les subventions qui ne sont pas indexées par un engagement pluriannuel resteront stables. Quelques hausses toutefois seront admises, mais elles feront l'objet d'un arbitrage du Maire afin que nous restions dans l'optique d'un effort raisonnable.

Quant à l'investissement, nous inscrirons des crédits à hauteur de 130 millions d'euros. Ils permettront de couvrir différentes dépenses. Les dépenses afférentes à des opérations qui seront livrées sur l'année comme la halle d'athlétisme de la Duchère qui ouvrira ses portes en septembre 2012 et qui représente un équipement d'envergure régionale et considérable...

M. BRAILLARD Thierry, Adjoint : National !

M. BRUMM Richard, Adjoint : ... National, me souffle M. Braillard.

Les dépenses afférentes à des opérations qui sont à l'inverse lancées sur l'année, comme la piscine du Rhône, dont la première tranche devrait s'achever d'ici à 2014, ou encore, je le répète, la création de la nouvelle cuisine centrale pour laquelle nous prévoyons d'ores et déjà le coût de l'acquisition foncière. Je vous rappelle que cette nouvelle cuisine

centrale sera installée à Rillieux-la-Pape et permettra à la Ville d'accroître ses capacités de production jusqu'à 34 000 repas/jour.

Toujours dans le programme d'investissement, vous noterez que sont inscrits au budget 2012 le groupe scolaire Sardou dans le 7^e arrondissement, le groupe scolaire Marie Bordas dans le 8^e arrondissement, la crèche Lamartine Savoie dans le 2^e arrondissement, et le logement social pour lequel nous verserons en 2012, 3,3 millions d'euros de subventions.

Je terminerai, ou presque, en vous signalant le statut particulier des Halles de Lyon Paul Bocuse. Les Halles de Lyon ont été ouvertes en 1859 sur la place des Cordeliers et transférées à la Part Dieu en 1971. Il s'agit d'une activité spécifique au sein de la Ville, puisque de nature industrielle et commerciale, ce qui règlementairement aurait dû conduire à la retracer au travers d'un budget annexe.

Lors de son contrôle de gestion en 2009, la Chambre Régionale des Comptes nous avait fait grief de l'irrégularité de cette situation. Comme nous nous y étions engagés pour l'Ecole Nationale des Beaux-Arts, qui est devenue un établissement public de coopération culturelle au 1^{er} janvier 2011, nous avons travaillé sur la création d'un budget annexe dédié aux Halles de Lyon afin qu'il soit effectif à partir du 1^{er} janvier 2012. J'aurai donc l'honneur, lors du prochain Conseil municipal, lorsque nous voterons le budget, de vous proposer un budget annexe qui sera celui des Halles de Lyon Paul Bocuse et je suis persuadé que vous le voterez tous.

En conclusion, et vous le voyez je suis parvenu, en tous cas comme je le souhaitais, à être relativement bref, et j'espère que ceux qui ont demandé des interventions feront de même, je soulignerai simplement une fois encore que le choix qui est le nôtre dans le contexte très instable que nous connaissons incite plus que jamais à la prudence.

Les dépenses de fonctionnement du budget 2012 seront contenues, comme elles l'ont été depuis le début du mandat, l'effort de gestion renouvelé est un choix que nous faisons en faveur de l'investissement et du programme que nous avons fixé en la matière. Il devrait nous permettre de limiter le recours à l'emprunt malgré les menaces qui pèsent sérieusement sur nos ressources propres.

Notre objectif demeure l'adoption d'un budget aux dépenses strictement ajustées aux capacités financières de notre collectivité.

Je vous remercie de votre attention.

M. GEOURJON Christophe : Monsieur le Maire, chers Collègues, merci à Richard Brumm d'avoir recentré sa présentation sur le budget de la ville parce qu'à la lecture du rapport écrit, Monsieur le Maire, nous avons parfois le sentiment que vous êtes frustré de ne pas pouvoir

être suffisamment présent au Sénat pour participer au débat budgétaire de la France et que vous déplacez parfois ce débat...

M. LE MAIRE : Monsieur Geourjon, je vais vous décevoir, ce n'est pas moi qui écris les rapports.

M. GEOURJON Christophe : Je suis déçu Monsieur le Maire. Ceci étant et pour continuer, il est bien évident que nous traversons une crise sans précédent, une crise mondiale, une crise de la dette, une crise de confiance et que cette situation particulièrement instable impacte notre ville et plus encore les Lyonnais.

Aujourd'hui, la France présente effectivement une dette particulièrement élevée. Mais, Monsieur le Maire, par honnêteté, nous sommes tous responsables de cette dette. Tout à l'heure, Monsieur le Maire, vous nous avez fait l'éloge du mouvement. Permettez-moi d'insister sur l'importance des tendances et comme le montre ce graphique, depuis 30 ans, année après année, que le Gouvernement soit de Gauche ou de Droite, la dette de la France augmente et ceci est malheureusement pratiquement linéaire.

Depuis 30 ans, nos dirigeants n'ont pas vu que le monde changeait, ils ont préféré garder un mode de fonctionnement du passé plutôt que d'inventer la société française du XXI^e siècle. Depuis 30 ans, la France vit donc à crédit et vous en êtes coresponsable car depuis 30 ans vous êtes dans les cercles parisiens, depuis 30 ans vous êtes député ou sénateur. Vous ne pouvez pas vous dédouaner de cette responsabilité.

Il y a urgence à redresser la situation, il y a urgence à payer aujourd'hui les dépenses du quotidien, arrêtons de transmettre à nos enfants le remboursement de nos dettes. Ceci passera nécessairement par une refondation de nos sociétés française et européenne, sans quoi l'augmentation de la dette restera et sera inéluctable.

Même avec la nécessaire réforme des systèmes monétaire et financier aux niveaux européen et mondial, cela passera par un effort de gestion et d'efficacité de l'Etat, mais aussi des collectivités locales. L'objectif est bien évidemment de réduire les déficits, mais aussi de réduire les budgets afin que la fiscalité, notamment sur les entreprises, puisse diminuer. C'est la seule solution pour retrouver une compétitivité internationale qui est vitale pour renouer avec une dynamique de création d'emplois. Ceci sera très certainement au cœur de la campagne présidentielle, nous aurons donc l'occasion d'en débattre dans d'autres lieux.

M. LE MAIRE : Vous avez des ambitions parisiennes, Monsieur Geourjon !

M. GEOURJON Christophe : Nullement, Monsieur le Maire, je vous rassure. Il n'y aura pas de concurrence à ce niveau là, Monsieur le Maire.

Revenons au débat d'orientation budgétaire de la Ville de Lyon. Depuis 3 ans notre Groupe est le promoteur d'une remise à plat des compétences de la Ville de Lyon et du Grand Lyon.

Depuis trois ans, cela ne semble pas bien intéresser l'exécutif, pourtant il y a là un énorme gisement d'économies et de gain en efficacité de notre action pour les Lyonnais. Plusieurs villes ou agglomérations françaises ont déjà franchi le pas. Je pense notamment à Amiens, Strasbourg...

Il y a 2 ans, lors du chantier du square Aristide Briand dans le 7^e arrondissement, nous avons pointé du doigt, en Conseil municipal, les dysfonctionnements entre les services de la Ville et du Grand Lyon. Vous nous aviez répondu qu'un tel débat n'était pas du niveau du Conseil municipal de Lyon.

Cet été, Richard Brumm m'a indiqué qu'il n'avait pas été possible de mettre en place les mêmes outils d'analyse financière entre la Ville et le Grand Lyon -ce qui aurait pu permettre de faire des synergies et des économies et mettre en phase des gestions- du fait d'un blocage partiel des services.

Aujourd'hui même, nous allons voter un rapport concernant l'aménagement du Parc Berliet dans le 8^e arrondissement. Là encore, en Commission Urbanisme, de l'aveu même de votre Adjoint à l'urbanisme et vice-président du Grand Lyon chargé de l'urbanisme, le projet piétine car il y a des différends entre les services municipaux et communautaires.

Vous-même, Monsieur le Maire, Monsieur le Président, lors de la séance du Conseil communautaire du Grand Lyon du 19 septembre, vous aviez justifié la double nomination de M. Quignon en tant que DGS de la Ville de Lyon et du Grand Lyon par l'existence de dysfonctionnements entre les services.

Vous nous donnez donc malheureusement raison :

- oui, nous sommes dans le vrai quand nous demandons une remise à plat des compétences de la Ville de Lyon et du Grand Lyon,

- oui, nous sommes dans le vrai quand nous demandons que la gestion de certains équipements d'agglomération soient transférés de la Ville de Lyon au Grand Lyon, par exemple : le stade de Gerland, le parc de la Tête d'Or dont on a parlé tout à l'heure, et l'Opéra de Lyon,

- oui, nous sommes dans le vrai quand nous demandons à moyen terme, une fusion des services.

Mais Monsieur le Maire, Monsieur le Président, cela ne peut être fait en catimini, cela doit faire l'objet d'un débat public avec l'ensemble des communes constituant le Grand Lyon ainsi qu'avec les agents. Cela ne peut s'envisager que si en parallèle nous réformons notre gouvernance, sinon nous créerions un monstre technocratique. Si nous voulons plus d'efficacité, plus de démocratie, il faut un exécutif resserré où chaque adjoint ait une délégation dans sa globalité, il faut un exécutif sans cumul de mandat pour que les élus soient effectivement à plein temps au pilotage des dossiers, il faut que l'ensemble des sujets de proximité soient du ressort des mairies d'arrondissement.

Monsieur le Maire, ne me faites pas votre réponse fréquente « *c'est à l'Etat de légiférer* ». D'abord parce que vous êtes parlementaire, vous auriez pu déposer des propositions allant dans ce sens. Ensuite, parce que c'est vous qui avez décidé de vous entourer de 40 vice-présidents, 21 adjoints. Enfin, la Ville de Lyon, usant de son droit à l'expérimentation en vigueur depuis 2003, peut décider de déléguer de nouvelles responsabilités aux arrondissements.

Pour tout cela, Monsieur le Maire, il faut une volonté politique. Dans les médias parisiens, vous parlez sans cesse du réalisme, c'est une attitude responsable. A Lyon, vous avez choisi le confort de l'immobilisme sur la réorganisation Ville – Grand Lyon, c'est regrettable.

Je vous remercie.

M. BROLIQUIER Denis, Maire du 2^e arrondissement :
Monsieur le Maire, ce débat d'orientation budgétaire se situe dans un contexte général de crise de la dette publique en Europe qui impacte l'ensemble de la gestion publique et cette situation exceptionnelle et exceptionnellement grave, mérite que l'on s'arrête un moment sur son impact sur notre politique locale.

Depuis plus de 30 ans, la France vit à crédit. Notre dette va atteindre l'équivalent d'une année complète de production nationale et cet arriéré ne finance plus des investissements d'avenir. Il couvre tout juste des dépenses courantes. Plus grave, nous faisons appel pour nous financer, aux capitaux des investisseurs étrangers. La masse des emprunts ne cesse de progresser : 1.600 milliards d'euros dont 150 milliards pour les seules collectivités territoriales en 2010.

L'Etat providence n'a aujourd'hui plus les moyens de répondre aux attentes que son mythe entretient encore. La crise remet en cause le « grand mensonge » collectif sur lequel repose notre modèle social. Comme le disait un ancien ministre : « *Le problème est que, depuis plus de 30 ans, aucun homme politique, aucune femme politique, n'a l'expérience de l'équilibre budgétaire. Les promesses électorales ont trop longtemps été payées par la planche à billet ou sur le report aux générations futures au travers d'une fuite en avant sur l'endettement* ».

Voilà quelle est la réalité brute et dure des faits et chiffres dans ses grandes lignes. Et, ce n'est pas fini, elle pourrait s'aggraver encore en cas de hausse des taux d'intérêt suite à la modification de la note de la dette souveraine de la France.

La crise financière et la maîtrise des dépenses publiques n'épargnent pas les collectivités territoriales.

D'une part, elles sont mises à contribution pour redresser les comptes publics. Les collectivités territoriales ont été concernées à hauteur de 200 millions d'euros dans le cadre du premier plan anti-déficit et pourraient de nouveau l'être dans le cadre du milliard d'euros supplémentaire d'économie actuellement recherché pour 2012.

D'autre part, les collectivités sont confrontées à une hausse brutale du coût de leurs emprunts. Avant la crise financière, la dette locale était majoritairement « intermédiée » et considérée comme maîtrisée. De fait, la charge de la dette s'était réduite. Mais l'embellie est aujourd'hui terminée. Depuis cet été, les collectivités territoriales ont éprouvé de grandes difficultés à financer leurs investissements, du fait de la mise en œuvre par les banques des nouvelles normes prudentielles (dites Bâle III) de la crise financière, mais aussi du retrait de Dexia, qui freine la production de prêts à destination des collectivités.

Le crédit devient plus rare (diminution du nombre de prêts) et plus cher (augmentation de la marge bancaire), ce qui ne s'était encore jamais vu sur le marché des prêts bancaires aux collectivités territoriales. Elles étaient habituées à obtenir des offres bien supérieures à leurs besoins, ce n'est plus le cas aujourd'hui. Les grandes collectivités territoriales comme Lyon, sont plus particulièrement confrontées aux nouvelles pratiques bancaires de plafonnement des offres et des engagements.

Face à ce resserrement du crédit bancaire, le Gouvernement a pris des mesures pour répondre aux besoins des collectivités territoriales et leur permettre de boucler leurs plans de financement pour 2011. C'est une solution d'urgence uniquement pour cette année, en attendant nous l'espérons, une réponse plus pérenne. Le modèle de financement des collectivités territoriales est à bout de souffle. Il a l'obligation d'évoluer et une diversification des sources de financement en dehors des prêts bancaires est absolument indispensable.

C'est ce que recommande la Cour des Comptes en mettant en concurrence systématiquement les banques pour chaque opération. Elle évoque l'agence de financement des collectivités locales. Elle pourrait se financer sur le marché obligataire et constituerait, je cite : « *une réponse, certes partielle, mais utile, à la nécessaire diversification des financements des collectivités locales. Elle apparaît cependant complexe à mettre en œuvre.* »

Cette agence de financement des collectivités, pour laquelle vous vous êtes mobilisé Monsieur le Maire, devrait se constituer en 2012. Elle ne doit pas être une fausse bonne idée. Ce n'est pas en facilitant le crédit aux collectivités que l'on va réussir à contraindre leur tendance à la dépense. Rappelons que l'encours de la dette des collectivités territoriales a augmenté de 41 % entre 2004 et 2010.

L'abaissement du coût de leur endettement leur servira nécessairement à emprunter davantage à l'heure où l'orthodoxie budgétaire et la maîtrise de l'endettement public et des déficits deviennent une exigence absolue. Certes, elles financent exclusivement des dépenses d'investissement par leurs emprunts, et l'emprunt n'est pas forcément mauvais, en particulier s'il finance des investissements rentables en permettant ensuite d'abaisser la fiscalité.

Mais l'emprunt n'est pas indolore et il a toujours un coût. De nombreuses municipalités l'apprennent aujourd'hui à leurs dépens. Elles seraient au bord de la faillite à cause d'emprunts hasardeux, notamment indexés sur le cours du franc suisse. Nous sommes en effet dans un contexte budgétaire qui exige une grande responsabilité de tous les acteurs publics.

Les collectivités territoriales ne peuvent se tourner vers l'Etat. Rappelons que, hors transferts liés à la décentralisation, elles ont créé 500.000 postes de fonctionnaires en 10 ans, soit une hausse des effectifs de 25 %. Elles ne peuvent plus s'exonérer d'une réflexion sur la maîtrise de leurs dépenses. A elles de se moderniser pour gagner en efficacité à moindre coût.

Il n'y a pas d'autres solutions car les tensions et sources d'incertitudes s'accumulent au niveau des recettes :

- le levier fiscal s'en trouve affaibli. Les ressources de remplacement de la taxe professionnelle ne laissent en réalité que peu de marge de décision au secteur communal ;

- quant aux emprunts, l'ère des taux historiquement bas tire à sa fin. Les nouvelles règles en matière de fonds propres pourraient les inciter à moins prêter à long terme. Le recours à l'emprunt risque donc d'être moins facile à l'avenir ;

- le dynamisme retrouvé des droits de mutation est menacé par l'avenir incertain du marché de l'immobilier ;

- la baisse tendancielle des dotations de l'Etat, gelées en valeur jusqu'en 2014, implique d'anticiper une contraction des crédits en provenance de l'Etat.

Pour la Ville de Lyon, la tâche est rendue plus compliquée avec les modalités de péréquation horizontale qui entreront en vigueur en 2012. Un fonds de solidarité financière entre les communes et les EPCI devrait contribuer –certes modestement la première année- à atténuer les écarts de richesse entre les communes. La loi de finances pour 2012 précisera le fonctionnement du fonds national de péréquation des recettes fiscales intercommunales et communales. Mais on peut déjà penser que la Ville de Lyon sera très probablement contributrice nette à ce fonds. Il ne faut pas l'oublier, il faut même l'anticiper.

La colonne « ressources » du budget est devenue rigide. On ne peut préserver l'autofinancement que par la baisse des dépenses, par une pression sur tous les compartiments de la dépense. Il faut contenir la progression des charges de fonctionnement. La chasse aux frais généraux doit être engagée partout. Il faut même pousser la réflexion jusqu'à la réorganisation de certains services ou à la mise en place de nouveaux modes opératoires.

Après une longue période d'aisance et de prévisibilité relatives sur les recettes fiscales et les emprunts qui a permis une croissance des dépenses locales plus rapide que le PIB, même hors transfert de compétences, nous sommes à un moment charnière. Le rythme des dépenses courantes et le dynamisme des investissements est plus que jamais en question.

Face à ce contexte général, nous attendons de votre part, pour 2012, un budget de rupture :

- Rupture dans les tendances d'évolution en fonctionnement. Il faut une baisse des dépenses de fonctionnement pour préserver l'autofinancement brut. Comme le dit le rapport d'analyse Standard and Poor's « *la discipline du management en matière de contrôle des dépenses sera déterminante pour contenir les besoins de financement et la progression de la dette* ».

- Mais rupture aussi dans les méthodes en matière d'investissement. Il apparaît qu'aux conditions d'emprunt actuelles, vous pourrez difficilement financer tous vos projets.

Comme vous le dites vous-même dans votre rapport : « *si la Ville n'a pas de besoin immédiat d'emprunter, cette situation va devenir plus compliquée dans la mesure où les principales dépenses liées à la PPI vont intervenir à partir de 2012* ».

La hausse de la dette est amenée à se poursuivre (un encours de dette supérieur à 540 millions d'euros en fin de ce 2^e mandat, d'après une hypothèse de Standard and Poor's), à moins que vous souhaitiez différer des investissements.

Le coût de financement de cette dette est un enjeu majeur pour l'avenir de la Ville de Lyon. Nous y serons vigilants.

Cette dette doit être exclusivement utilisée pour financer des investissements rentables et prioritaires. Priorité doit être donnée aux investissements qui rapporteront des revenus futurs ou qui généreront des économies, particulièrement en consommation d'énergie comme on l'a dit tout à l'heure en parlant du développement durable.

Ces investissements devront avoir des cofinancements publics et privés, français et européens optimaux, ce qui n'est pas assez le cas aujourd'hui, comme vous le reconnaissez vous-même. A titre d'exemple, les travaux au Parc de la Tête d'Or ont coûté 17 millions d'euros en 10 ans aux Finances de la Ville.

En conclusion, dans ce contexte difficile et face à un modèle de financement à bout de souffle, nous vous demandons, Monsieur le Maire, un changement de méthodes en matière de construction budgétaire. Nous vous demandons un vrai budget de rupture pour 2012.

Mme BALAS Laurence : Monsieur le Maire, chers Collègues, je prendrai moi aussi un peu de temps pour évoquer le contexte national même si vous nous avez demandé d'aller vite. Mais comme je sais que vous-même prendrez tout votre temps pour l'évoquer à la fin de l'intervention des Groupes...

M. LE MAIRE : Vous avez 12 minutes.

Mme BALAS Laurence : Je m'y tiendrai, Monsieur le Maire.

Ce débat intervient dans un contexte international très instable où la donne change de jour en jour et plus particulièrement, au sein de l'Europe alors que nous devons faire face à la plus grave crise de la zone euro qui n'ait jamais existé.

L'accord du 26 octobre 2011 à Bruxelles semblait pouvoir éteindre l'incendie qui couvait en Grèce et menaçait de se propager à d'autres pays du Sud mais également à notre pays. Il a aussi posé les bases d'une véritable gouvernance économique européenne indispensable aujourd'hui. Les rebondissements intervenus en Grèce la semaine dernière sont malheureusement venus ralentir quelque peu sa mise en œuvre.

La France, par l'action du Président Sarkozy, a joué un rôle essentiel dans la recherche de solutions efficaces et acceptables par les citoyens européens. Il n'en reste pas moins que la situation financière de notre pays est très délicate. Vous avez rappelé les chiffres à l'instant (dette publique : 85 % du PIB et déficit budgétaire 5,7 % du PIB en 2011). Je voudrais rappeler aussi – parce que ce n'est pas toujours clair avec vous – que 2007 n'a pas marqué le début des déséquilibres financiers des comptes publics. En effet, depuis 30 ans, la France n'a pas voté de budget

en équilibre ! Les gouvernements successifs, de Droite comme de Gauche, ont laissé filer la dette publique pour financer notre modèle social sans assez s'en préoccuper. Vous avez-vous-même rappelé lors d'une interview un propos que Laurent Fabius, alors Ministre des finances, vous avait tenu en 2001 quand vous êtes devenu Maire de Lyon : « *il ne faut pas compter sur l'Etat, les caisses sont vides* » (dixit G. Collomb sur Public Sénat le 16 octobre 2011) ! Et pourtant, la croissance française avait été de +3,7 % en 2000.

En 2010, la Cour des Comptes estimait que près de 50 % du déficit public était de nature structurelle. En période de croissance économique, c'était sans trop de douleur. L'abaissement de l'âge de la retraite et la réforme des 35 heures (25 milliards d'euros d'exonération de charges chaque année) sont également responsables de l'aggravation des déséquilibres financiers et de la perte de compétitivité de l'économie française. La crise des *subprimes* de 2008 puis la crise de la dette de 2010 en stoppant net la croissance économique des pays du Nord, ont donné un coup de projecteur brutal sur ces déséquilibres, les rendant insupportables.

Le plan de relance du Gouvernement a permis à l'économie française d'amortir le choc mais a alourdi la dette, même s'il l'a fait proportionnellement à la moyenne des pays de l'Union Européenne. Les mesures structurelles de réduction des dépenses publiques engagées depuis 2008, et intensifiées encore pour 2012 au vu de la réduction des perspectives de croissance, sont plus que jamais nécessaires.

Aujourd'hui donc, nous avons tous notre part de responsabilité et nous devons –devrions– tous agir ensemble avec lucidité. Nous sommes tous dans le même bateau et il serait bien de ramer dans le même sens !

En effet, lorsque vous présentez la loi de finances pour 2012, on a encore l'impression cette année que l'Etat s'acharne sur les Collectivités locales en voulant les priver de ressources.

Il nous semble qu'un discours de vérité est indispensable aujourd'hui pour préparer notre avenir et celui de nos enfants de manière responsable... Il faut « dire la vérité aux Français » non pas en les « ré-enchantant » avec des propositions qui ne feront que creuser les déficits et qui aux dires même du Président socialiste de la Commission des finances sont déjà caduques pour la plupart d'entre elles. Vous craignez la dégradation de la note AAA de la France et l'effet que cela aurait sur la note de la Ville, alors à vous de contribuer à votre échelle à éviter cela !

Le gel en valeur des concours de l'Etat est donc une mesure de raison. Ils ne représentent d'ailleurs que 36 % (transferts du Grand Lyon inclus) des recettes de fonctionnement de la Ville. Comme l'année dernière, la progression de vos recettes propres (droit de mutation, fiscalité locale, stationnement payant, revalorisation des bases de la taxe d'habitation et des taxes foncières) viennent relativiser la stabilité des

concours de l'Etat, s'ajoutent à cela les taux d'intérêts qui restent bas et entraînent une baisse des frais financiers.

Tout ça et un investissement moindre que prévu, vous permet d'afficher aujourd'hui -et j'insiste sur le aujourd'hui- une baisse de l'endettement et d'autofinancer vos investissements.

Les chiffres peuvent cependant être trompeurs. Tranquillisé par le maintien d'un bon niveau de recettes, vous n'allez pas assez loin dans la recherche d'économies du côté des dépenses. Il nous semble que des actions fortes pourraient être menées pour participer à ce mouvement national d'une plus grande efficacité des dépenses publiques.

Cette crise doit être l'occasion d'une remise à plat des pratiques et des organisations des Collectivités locales comme c'est le cas pour l'Etat. Sur ce sujet, Monsieur le Maire, vous n'êtes pas très inventif et le document que vous nous proposez dit le strict minimum légal, voire même un peu moins sur ce sujet. Peu de chiffres et peu de lignes directrices. De moins en moins chaque année d'ailleurs si on regarde les documents que vous nous transmettez.

Il y a pourtant des sujets symboliques sur lesquels des actions pourraient être entreprises.

- Les dépenses d'énergie : chaque année, vous nous parlez d'éléments exogènes de variation venant influencer sur les dépenses énergétiques. La vraie question est qu'attendez-vous pour mener une véritable politique d'économie d'énergie, quelles actions concrètes engagez-vous sur les 1,8 million de m² de bâti que compte la Ville de Lyon ? Vous nous avez présenté un gros rapport mais avec peu de pistes très concrètes et un horizon 2020 qui semble assez loin. De plus, dans un instant, nous allons voter le transfert d'une compétence « maîtrise de l'énergie » au Grand Lyon, une compétence assez floue qui n'a ni budget, ni effectif. On se demande un petit peu à quoi elle servait jusqu'ici ou ce qui a été fait vu le flou de cette compétence telle qu'elle est décrite dans la délibération. Je sais que des travaux dans ce domaine ne sont pas très visibles en terme de communication mais au moins, ils sont efficaces budgétairement...

- Dans le même ordre d'idée des petits ruisseaux qui peuvent devenir de grandes rivières, la dématérialisation des échanges liés au Conseil municipal : voilà plus d'un an que l'on nous a présenté ce projet. J'ai moi-même effectué une formation à cette époque. Depuis, plus rien... Certaines habitudes semblent difficiles à faire bouger.

- Le système de la relation aux usagers et de communication interne à la Ville est en cours de réorganisation complète. Il a fallu 5 ans pour qu'il voit le jour et il est développé sans aucun lien semble-t-il avec le Grand Lyon. N'aurait-on pas pu gagner du temps et de l'efficacité en travaillant en commun sur cette thématique ?

- La gestion du personnel : alors là, oui, tout bouge (notamment adjoints et directeurs) mais rien ne bouge vraiment : hausse de la masse salariale contenue à 3 % par an nous dites vous, pas de changement. C'est un peu court comme perspective. Là encore, nous ne sommes pas bien avancés. Le moins que l'on puisse dire, c'est que le développement de l'intercommunalité n'a pas permis d'économies de fonctionnement au niveau de la Ville de Lyon.

Concrètement, quelle politique de ressources humaines menez-vous pour ce poste qui est le premier de votre budget ? Vous n'en parlez jamais. Le personnel est trop souvent démobilisé, le taux d'absentéisme pour raison de santé est un indicateur parmi d'autres de cette situation. C'est particulièrement vrai pour l'encadrement. Les syndicats se plaignent régulièrement du manque d'écoute et de lisibilité de votre politique et demandent plus d'engagement de la part des élus.

La mutualisation avec le Grand Lyon : vous nous avez parlé longuement du Pôle métropolitain, encore faudrait-il avancer davantage sur ce sujet.

C'est apparemment le nouveau grand chantier de cette deuxième partie de votre mandat : elle se traduit surtout par la mutualisation d'un Directeur Général des Services mais concrètement, que se passe-t-il ? Pas grand-chose à part un renouveau d'inquiétude de la part des personnels qui ont encore l'impression que l'on va décider sans eux de leur avenir.

Un certain nombre d'équipements -cela a été évoqué par Christophe Geourjon- qui bénéficient à l'ensemble des habitants du Grand Lyon auraient davantage vocation à être gérés par celui-ci : les équipements culturels, le Parc de la Tête d'Or, les grands clubs sportifs qui seront cette année les principaux bénéficiaires de la hausse des subventions de la Ville en 2012 et dont il nous semblait pourtant que la compétence avait été transférée en 2004 sans que cela ait entraîné une baisse des flux financiers de la Ville vers ces clubs.

Bref, au risque de me répéter par rapport au dernier Conseil, il est grand temps d'avoir une réflexion plus poussée sur la mutualisation des moyens avec le Grand Lyon, savoir qui fait quoi et qui paie quoi pour plus d'efficacité et permettre à la Ville d'effectuer les investissements nécessaires dans les domaines qui la concernent et dans le respect des équilibres financiers.

Ces sujets s'ils étaient abordés, pourraient faire partie d'un véritable débat d'orientation budgétaire et permettre d'apporter votre contribution responsable à la réduction des déséquilibres de notre système politique et administratif.

Je vous remercie.

M. FOURNEL Yves, Adjoint : Monsieur le Maire, chers Collègues, j'avoue que je suis un peu stupéfait par ce que j'ai entendu jusque maintenant...

M. LE MAIRE : Ca, c'est vrai !

(Rires.)

M. FOURNEL Yves : Parce que se faire donner des leçons de ce type là quand on a les résultats du Gouvernement aujourd'hui, c'est quand même extraordinaire.

M. LE MAIRE : C'est hallucinant !

M. FOURNEL Yves : Le niveau de dette, la casse des services publics et on pourrait développer ainsi longtemps les exemples, devraient quand même rendre plus modestes les leçons qui nous sont adressées.

Notre Collègue Richard Brumm a fait une description du contexte national et international marqué par la crise financière économique et sociale. Je ne vais pas revenir dans les trois minutes qui me sont imparties sur cette description sinon pour relever que, contrairement à ce que nous venons d'entendre, même le Fond Monétaire International insiste sur la nécessité de ne pas handicaper la reprise économique par des mesures de rigueur excessive et sur le besoin d'un soutien à la croissance qui fait aujourd'hui trop défaut.

Je voudrais aussi relever la responsabilité parce qu'on n'entend jamais, on décrie, on entend depuis tout à l'heure « comme des cabris » diraient certains : la dette, la dette, la dette ! Mais on ne parle jamais de la responsabilité, c'est la formule depuis trente ans c'est toujours la même chose qui sert à ce point de vue d'échappatoire à la recherche des responsabilités. Or, depuis 2008 et la précédente crise, on nous avait annoncé plein de mesures de régulation, de mesures de contrôles, de mesures de moralisation des finances internationales. Aujourd'hui, quels sont les résultats du Gouvernement et du Président de la République en la matière ? Rien ! On est encore en train de parler aujourd'hui de la taxe sur les transactions financières, on est encore en train de parler sur la nécessité de séparer les différentes fonctions des banques, on est encore en train de parler de contrôler l'action spéculative des fonds d'investissement. Mais où sont les mesures sérieuses ?

Vous parlez des dépenses, mais vous ne parlez jamais des recettes. Qui a amputé les recettes du Gouvernement de milliards de recettes fiscales, c'est quand même avec les cadeaux qui ont été faits de ce point de vue ? S'il n'y avait pas eu ces réformes-là, on ne serait pas au même niveau de dettes aujourd'hui et il n'y aurait pas les mêmes contraintes. Donc, je crois que là, il faudrait quand même savoir raison garder. En 2011, alors que 2008 avait bien montré les risques sur les

banques, ces mêmes banques qui ont été sauvées en 2008 par l'argent public même si en France elles l'ont remboursé depuis, ces mêmes banques continuent à avoir les mêmes dérives et les mêmes pratiques spéculatives.

Je crois que c'est là qu'il faut prendre les mesures aujourd'hui, avoir un véritable changement de politique gouvernementale et de ce point de vue...

M. LE MAIRE : Monsieur Fournel...

M. FOURNEL Yves : ... oui certes, mais qu'est-ce que vous voulez Monsieur le Maire, on vient d'entendre plus d'une demi-heure de dérapage à ce sujet...

Sur la question de la dette publique, pour aller très vite, l'Etat ne peut pas donner de leçons aux collectivités qui ne gonflent pas, elles, et ne jonglent pas avec les déficits puisque nos budgets sont équilibrés alors qu'il reporte le sien sur les collectivités, en limitant les dotations et en ne respectant pas ses engagements antérieurs. Dans ce contexte, la situation de la Ville est très bonne, cela a été décrit par Richard Brumm qui a même été trop modeste en ne rappelant pas l'ensemble des indicateurs qui sont au vert, et nous avons le devoir dans ces conditions -et je vais conclure- d'être à la fois prudents bien sûr dans un contexte de crise qui a été décrit, mais aussi de ne pas contribuer à l'aggravation de la crise par une prudence excessive.

C'est vrai pour le niveau d'investissement, c'est vrai aussi pour les dépenses de ressources humaines avec l'objectif qui est dans notre contrat politique à 3 % d'évolution des dépenses. Je m'arrêterai là et je poursuivrai lors du débat sur le Budget des exemples concrets sur nos politiques.

M. RUDIGOZ Thomas : Monsieur le Maire, Monsieur l'Adjoint aux Finances, chers Collègues, ce débat d'orientations budgétaires se produit dans des conditions inédites alors que l'équilibre de la zone euro atteint un seuil de vulnérabilité alarmant et que l'Etat français joue sa crédibilité financière en tentant de conserver son triple A. Les premiers signes d'un décrochage du financement bancaire se sont déjà manifestés : depuis cet été les banques augmentent leur marge et ne répondent que partiellement aux besoins de financement des collectivités territoriales. Celles-ci vont rapidement être confrontées à un problème de liquidité pour financer leurs investissements couverts, il faut le rappeler, à 24 % par l'emprunt.

Or, c'est une double peine qui est infligée aux collectivités car à l'aléa financier s'ajoute l'aléa politique, celui de la politique budgétaire du Gouvernement. Sans stratégie véritable, les plans de rigueur gouvernementaux se réactualisent au jour le jour, faute d'anticipation. D'une prévision de croissance initialement fixée pour 2012 il y a quelques

mois de cela, 2,25 %, en contradiction totale avec les chiffres des experts économiques, le Gouvernement Fillion table maintenant sur une croissance à 1 % qui est d'ores et déjà considérée comme optimiste par les analystes. Et cette politique de tâtonnement s'accompagne à chaque fois de mesures d'économie et d'efforts toujours plus douloureux et inévitables pour nos concitoyens. C'est ce qu'a appelé récemment le centriste Jean-Louis Borloo « couper la queue du chat par petits bouts ».

La Cour des Comptes avait quant à elle déjà signalé que les efforts de réduction de dépenses seraient insuffisants. Aujourd'hui, le Gouvernement Fillion propose une hausse ciblée de la TVA qui pénalisera le pouvoir d'achat des Français, et de tous les Français quels que soient les revenus. Par contre, on ne touchera toujours pas au paquet fiscal de 2007 comme l'a rappelé Yves Fournel, fondement du dogme sarkoziste. Ce manque d'équité est aussi vécu par les collectivités qui sont de nouveau mises à contribution. Déjà affectées par le gel des dotations en valeur sur trois ans, comme l'a rappelé Richard Brumm, elles vont cette fois contribuer à hauteur de 200 millions d'euros au nouveau plan de réduction de déficits, alors qu'elles participent seulement à 0,1 % du déficit. C'est un chiffre qu'il est important de rappeler.

Ce nouveau plan de rigueur devrait prévoir de plus une diminution du FCTVA qui serait fortement contraignante pour les collectivités qui concourent, rappelons-le, à 70 % de l'investissement public. Je rappellerai qu'en recettes de fonctionnement la Ville de Lyon a déjà perdu un million et demi d'euros au titre de la dotation globale de fonctionnement en 2010, puis 1,8 million d'euros de dotation forfaitaire en 2011. Il y aura donc en 2012 l'effet du gel des dotations, plus cette nouvelle ponction dont a parlé M. Brumm prévue dans le projet de loi de finances 2012, tout cela sans compter que la Ville de Lyon devrait être contributrice du fond de péréquation intercommunale, compte tenu de notre bonne santé financière et de l'attractivité de notre territoire, même si on ne connaît pas le coût que représentera pour la Ville cette contribution on peut dire que cela se chiffrera en plusieurs millions d'euros. La facture de l'Etat va être lourde pour la Ville de Lyon.

Face à ce manque de visibilité, vous nous proposez Monsieur le Maire une prudence budgétaire, gage de responsabilité vis-à-vis des Lyonnais. Nous approuvons donc vos objectifs de maîtrise de l'endettement et des dépenses de gestion courante. Je rappelle que la Ville de Lyon a une capacité de désendettement de 4,2 ans qui est le meilleur résultat obtenu ces dix dernières années. Ce budget 2012 devrait aussi maintenir un autofinancement élevé, seul levier pour continuer à investir en limitant l'investissement.

Dans ce contexte national de découragement de l'investissement qui est une mission phare des collectivités locales, la Ville de Lyon fait le choix d'un investissement contrat cyclique avec l'appui du Grand Lyon. Ainsi, pour 2012, l'investissement va se situer à hauteur de

132 millions d'euros et maintenir ainsi un service public de grande qualité au bénéfice des Lyonnais et des Lyonnaises.

Je vous remercie.

Mme GAY Nicole, Adjointe : Monsieur le Maire, chers Collègues, comme l'a si bien dit Richard Brumm, la bonne santé financière de notre ville aujourd'hui ne doit pas nous faire oublier le contexte dramatique actuel dans lequel elle évolue. Ce débat sur nos orientations 2012...

M. LE MAIRE : Cà, c'est des amis politiques !

Mme GAY Nicole : ... nous oblige à ne pas fermer les yeux sur la politique que la droite mène au sommet de l'Etat. A la recherche incessante de nouvelles taxes à imposer aux Français, d'efforts et de réformes à faire, pour toujours piocher dans les poches du plus grand nombre de ceux qui souffrent depuis trop longtemps, cette campagne de la Droite s'étend au budget des collectivités locales. Pourtant, celles-ci ne sont responsables que de 9 % de la dette publique et leurs dépenses génèrent 73 % de l'investissement public. La droite veut nous amener à voter des budgets de restriction. Enfin, M. Sarkozy donne l'exemple, vous nous voyez vraiment satisfaits, contents, Monsieur Havard et Madame Balas, du gel des indemnités des ministres et du Président Sarkozy, mais vu la hauteur de son salaire, je crois que la petite Giulia peut vivre tranquille et heureuse pendant des années.

Monsieur le Maire, doit-on courber l'échine et travailler à un budget austère, et ainsi montrer que notre Majorité de gauche est une bonne gestionnaire de l'intérêt des marchés financiers, sous la férule des agences de notation ?

Doit-on accepter le prétexte de la crise des dettes publiques pour développer des politiques d'austérité ? Car, c'est à marche forcée que la Droite construit une société inégalitaire, inéquitable, injuste, à coups d'agressions contre les services publics : école, poste, hôpital, gendarmerie, justice. Agressions qui rendent aujourd'hui la situation insupportable pour les populations et leurs élus, dans les zones urbaines, comme dans les zones rurales.

Dans ce contexte, l'élaboration du budget 2012 constituera un moment structurant de la vie de notre Conseil municipal.

La question que nous devons nous poser dans ce moment-là, ce n'est pas le « Combien ? », mais le « Comment ? ». Et ainsi, donnerons-nous de l'ambition et du sens à notre mandat et à l'alternative que nous souhaitons pour le printemps 2012.

Pour nous, ce budget doit révéler un engagement politique fort de la Majorité de Gauche et exprimer le refus de la logique destructrice dans laquelle le pouvoir UMP entend nous faire entrer. Nous devons user

de tous les leviers à notre disposition, pour contraindre au recul un Gouvernement affaibli et discrédité.

Commencer à engager des arbitrages budgétaires pour le futur budget du Conseil municipal, anticipant la pénurie, ne nous apparaît pas la bonne solution. Le risque serait de démobiliser et de décourager celles et ceux qui nous ont donné le mandat d'agir et de diriger à Gauche notre ville.

Il nous faut, au contraire, nous tourner vers les citoyens, pour les informer de la situation et leur donner les moyens d'en être acteurs. Des rencontres avec les habitants pourraient être organisées dans toute la ville, permettant ainsi de construire une forte implication citoyenne, qui pourrait favoriser l'élaboration d'un budget de Gauche, combatif et ambitieux, au service de l'ensemble des Lyonnais.

Dans ce cadre, notre Groupe estime que notre Majorité devrait définir des priorités politiques, mettant en exergue le financement de la solidarité et la limitation des inégalités.

S'occuper de la dette, ce n'est pas réduire les dépenses utiles, mais bien au contraire, les soutenir pour l'activité des citoyens de notre Ville, pour son attractivité. Question économique certes, mais pas seulement, car l'attractivité c'est la qualité professionnelle de ceux qui travaillent, cherchent, innovent, enseignent et forment. C'est aussi la qualité de vie à Lyon, le développement de ses crèches et écoles, ses logements et transports collectifs, ses modes doux, l'ampleur de sa culture. Et chaque dépense pour améliorer cela, renforce l'attractivité de notre Ville, par la création de richesses nouvelles et en retour de recettes fiscales assurées.

Nous pouvons raisonnablement penser que dès le printemps 2012, d'autres logiques seront en œuvre au niveau national et qu'il sera possible de construire des budgets dynamiques et de progrès.

Je vous remercie de votre attention.

Mme CONDEMINE Anne-Sophie, Adjointe : Monsieur le Maire, mes chers Collègues, la grave crise de la dette grecque et les risques de contagion à d'autres pays de la zone Euro, ainsi que la mise sous surveillance de la note AAA de la France par l'Agence Moody's, conduisent à de très fortes et très inquiétantes incertitudes sur l'évolution des finances publiques françaises, à court et à moyen termes. Ce sujet est au cœur de l'actualité et sera à l'évidence au centre des débats des prochaines échéances électorales.

C'est dans cette actualité chaotique que l'Etat et les collectivités locales tentent de construire leur budget pour 2012.

Ainsi, l'élaboration de ce budget à la Ville de Lyon est donc un exercice plus complexe que ces dernières années, en raison de la grande part d'aléas qui existent sur les recettes provenant du budget de l'Etat.

Nos dotations de l'Etat, qui devraient déjà baisser très sensiblement entre 2011 et 2012 (plus de 2,5 M€ de baisse), pourraient donc, d'ici la fin du débat sur la loi de finances, voire dans le courant de l'année 2012, à l'occasion d'une loi de finances rectificative, diminuer encore plus drastiquement.

Comme si cela ne suffisait pas, aux termes du projet de loi de finances, la Ville de Lyon va devoir faire face à une nouvelle contrainte liée à la mise en œuvre, à partir du 1^{er} janvier prochain, d'un nouveau système de péréquation horizontale.

C'est le fameux Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal -le FPIC- dont a parlé Richard Brumm tout à l'heure et qui constituera un mécanisme particulièrement impactant dans le processus d'élaboration budgétaire.

En effet, au vu des premières simulations transmises aux collectivités locales, le prélèvement pour « l'ensemble intercommunal Grand Lyon » devant alimenter le FPIC, serait de 5,46 M€ pour 2012. Et comme il s'agit d'un dispositif qui va monter en charge sur quatre ans, la somme serait multipliée par quatre en 2015 !

Pour autant, je n'entrerai pas dans le détail des mécanismes de ce nouveau fonds de péréquation, dont les modalités de calcul, quoique déjà fort complexes, ne sont pas encore totalement stabilisées.

Il est indispensable en tout cas –et c'est ce que défend notamment l'Association des Maires des Grandes Villes de France- que ce fonds prenne davantage en compte certains critères –tel que l'effort fiscal ou le niveau d'aide au logement social- afin de ne pas rendre cette péréquation horizontale injuste et pénalisante pour les collectivités comme la Ville de Lyon.

Aussi, au regard de tous ces éléments, nous voyons bien qu'en dépit de notre bonne situation financière et de nos efforts de bonne gestion, nos recettes -aussi bien celles en provenance de l'Etat, que nos recettes fiscales propres- vont suivre une évolution défavorable dans les années qui viennent, même s'il est évidemment difficile aujourd'hui de prédire à quel point.

Ce nouveau processus va donc venir éroder notre capacité d'autofinancement des investissements, déjà mise à mal par l'évolution des dotations de l'Etat.

Cette tendance ne peut que conforter la stratégie financière prudente mise en œuvre depuis le début du mandat, permettant de

conserver des marges de manœuvre, pour pouvoir continuer à offrir et développer les services de proximité que les Lyonnais attendent, tout en préservant les grands équilibres financiers de la collectivité.

Je vous remercie.

Mme RIVOIRE Françoise : Monsieur le Maire, mes chers Collègues, nous partageons une partie du constat alarmant de la situation de la France et de l'Europe qui dresse le décor de ce débat d'orientations budgétaires.

Pour autant, nous n'oublions pas que la dette est largement issue des cadeaux fiscaux faits depuis 2000. Si les taux d'imposition étaient aujourd'hui ceux de l'an 2000, l'Etat percevrait 100 milliards d'euros de recettes en plus, soit plus que le déficit actuel ! Réduire le déficit par une politique ciblée d'augmentation d'impôts sur les plus riches, est donc parfaitement juste et justifié.

Rien que la lutte contre les paradis fiscaux, pourrait rapporter au moins 8 milliards d'euros à la France. A ce sujet, nous tenons à vous remercier, Monsieur Brumm, des avancées dans la réflexion sur nos relations avec les banques pouvant avoir des relations avec les paradis fiscaux.

La France et l'Europe récoltent le fruit d'une gestion calamiteuse et l'Etat va demander à la Ville de Lyon de contribuer encore plus aux efforts nationaux. Certes, il le faut, mais c'est un peu dur à avaler.

Notre développement a trop longtemps été fondé sur le système pétrolier et l'énergie nucléaire pour la production d'électricité.

Il est temps de prendre conscience que ce système ne pourra perdurer plus avant. Notre facture énergétique représente au niveau national presque 3 % du PIB. En d'autres termes, chaque Français donne une semaine de travail pour amortir cette dépense qui plombe notre balance commerciale. Et il en va de même ici où notre facture énergétique représente 5 % du PIB local. La facture énergétique n'est pas un mirage, c'est une réalité pour beaucoup de Lyonnais et Grands Lyonnais. Si l'on n'y prenait pas garde, nous risquerions l'explosion, en effet :

Le pétrole en se raréfiant verra son prix progresser à la hausse ;

Le nucléaire dont plus personne ne croit à la sûreté et qui va nécessiter un nécessaire renforcement des investissements de sécurité.

Heureusement des solutions concrètes sont de plus en plus envisagées et étudiées, notamment au sein du scénario Nagawatt.

Nous saluons donc l'effort louable de notre Ville, pour réduire la facture énergétique de nos bâtiments. Mais nous restons aussi très conscients qu'il nous faut toujours aller plus loin et plus vite :

- Pour augmenter nos économies d'énergie et notre conversion aux énergies propres : c'est le sens de la délibération de transfert de compétences de ce Conseil ;

- Pour continuer le travail d'accessibilité de nos bâtiments pour que notre Ville soit en règle dès 2015 pour accueillir toutes et tous dans les meilleures conditions ;

- Pour augmenter les moyens à mettre en œuvre pour réduire la précarité des Lyonnais quand la politique nationale creuse ce fossé ;

- Pour le soutien à l'économie et plus particulièrement à l'économie sociale et solidaire.

- Enfin, mention spéciale, nous saluons les efforts faits sur l'éclairage de la Ville, comme les travaux récents de la place Bellecour, le développement du bio dans les cantines, ce qui n'alourdit pas la facture, ...

Quand le Gouvernement annonce aujourd'hui qu'il rabote une nouvelle fois le crédit d'impôt pour le développement durable, la Ville de Lyon agit.

Et bien entendu, Monsieur le Maire, nous sommes prêts à collaborer à cette politique ambitieuse.

M. JULIEN-LAFERRIERE Hubert, Conseiller municipal délégué : Monsieur le Maire, chers Collègues, sur ce débat d'orientations budgétaires que nous tenons comme chaque année au terme de l'exercice budgétaire, donc 2011 cette fois, et même si on n'a pas encore voté le compte administratif, je crois que l'on peut anticiper ce qu'a fait Richard Brumm : une épargne qui progresse et c'est essentiel dans le contexte qui est le nôtre, j'y reviendrai dans un instant, et une dette, il a insisté là-dessus, il avait raison, qui diminue sensiblement.

Le contexte : tout le monde effectivement, en a parlé. D'abord une croissance atone. Alors, c'est lié au contexte mondial, mais même avec une croissance atone, il y a des pays en Europe qui s'en sortent mieux que la France. Et puis un Gouvernement qui fait payer notamment aux collectivités locales, mais pas seulement à elles, le fait d'avoir laissé filer la dette.

Bien sûr, j'ai entendu qu'il y avait une responsabilité collective depuis 30 ans sur la dette publique, certes. Mais, il faut quand même un peu regarder les chiffres et mes collègues ont été comme moi, ahuris par les propos de l'Opposition. Si on regarde les chiffres, c'est quand même à partir de 2003 que la dette de l'Etat passe au-dessus des 60 % du PIB,

c'est-à-dire le critère de Maastricht. Avant 2002 ou 2003, nous sommes en dessous des 60 %. A partir de 2008, on passe au dessus de 80 % du PIB. Alors, certes, il y a une responsabilité collective, mais faisons quand même quelques nuances pour voir qui est plus responsable que d'autres.

Aujourd'hui il ya un deuxième plan de rigueur qui a été annoncé par le Gouvernement. On voit bien qu'à l'inconséquence à long terme du Gouvernement, s'ajoute effectivement une improvisation avec de nouvelles taxes, de nouveaux impôts, de nouvelles restrictions budgétaires et je crois qu'effectivement, on voit bien en plus, qu'ici, il n'y a eu aucun chiffrage sur les conséquences en terme de chute de la croissance de ce nouveau plan de rigueur et donc des conséquences sur les pertes de recettes que cela va inclure.

Le problème c'est qu'effectivement, l'improvisation ça ne rassure pas beaucoup. Et c'est là que le contraste est relativement saisissant car quand le AAA de la France est mis sous surveillance avec le risque, souligné par Richard Brumm, d'un renchérissement du coût du crédit et donc, une aggravation du service de la dette et du déficit, pas seulement pour l'Etat mais pour tout le monde, pour tous ceux qui empruntent, et bien quand effectivement cette confiance dans les finances de l'Etat s'affaiblit, la ville quant à elle conserve de vraies marges de manœuvre qui vont nous permettre l'année prochaine un niveau important, plus qu'important, d'investissement, 130 millions d'euros dans le contexte actuel national et international -130 millions d'investissement- et surtout quasiment totalement autofinancé grâce à la croissance de l'Epargne dont je parlais au début.

Deuxième contraste saisissant puisqu'on parlait de dette avec quelques chiffres encore : quand la dette de l'Etat qui augmente, représente 28 000 euros par Français, celle de la Ville de Lyon qui diminue, représente effectivement aujourd'hui moins de 800 euros par Lyonnais. Je crois que ce sont deux exemples qui, effectivement, nous montrent bien le contraste entre une gestion peu rigoureuse des finances de l'Etat depuis quelques années et la gestion des finances de la Ville de Lyon.

Richard Brumm a conclu en disant qu'il fallait rester prudent. Je crois qu'effectivement, on doit rester prudent, bien sûr, sur le prochain budget parce que d'abord, on ne sait pas ce que le Gouvernement peut nous réserver d'ici le vote du budget de l'Etat, voire serrer le cadrage budgétaire au cours de l'année 2012. Et surtout dans ce contexte national et international il nous faut bien sûr conserver un cadrage budgétaire proche d'ailleurs de celui des années précédentes qui nous permet de garder sous contrôle les différents postes de dépenses et de répartir de manière optimale les ressources pour financer les actions prioritaires pour les Lyonnais telles qu'elles ont été présentées à l'instant. Je voudrais dire à l'instar de mon Collègue Yves Fournel, quand on a anticipé les choses, ce qui n'a pas été le cas du Gouvernement, et quand on a les finances que

la ville a aujourd'hui, effectivement, on ne rajoute pas la crise à la crise, parce qu'on investit, et cela c'est évidemment essentiel aujourd'hui.

M. BRUMM Richard : Quelques mots de réponse, je veillerai à ne pas être trop long, compte tenu de l'heure tardive.

Je dirai qu'en ce qui concerne les trois interventions de M. Geourjon, M. Broliquier et de Mme Balas, jusqu'à la moitié desdites interventions, j'avais l'impression qu'on les avait préparées ensemble puisqu'il s'agissait de faire un constat.

Concernant la deuxième partie de vos interventions, effectivement, là nous n'étions plus ensemble !

Monsieur Geourjon, par exemple, lorsque vous avez pris comme thème « la non communication entre Lyon et le Grand Lyon », je crois que la présence ici de M. Benoît Quignon constitue une preuve de la volonté du Maire de faciliter justement la relation entre les deux collectivités.

Monsieur Geourjon, une petite remarque personnelle : récemment nous avons eu une réunion d'information dans mon bureau et vous m'avez dit « je vous remercie de cette transparence au Conseil municipal ». Vous ne l'avez pas fait !

M. LE MAIRE : Il a oublié, il le fera la prochaine fois !

(Interpellation de M. Geourjon.)

M. BRUMM Richard : C'était un simple oubli.

M. LE MAIRE : Richard Brumm, c'est encore un débutant, il croit qu'on va le remercier !

M. BRUMM Richard : Il me l'avait promis !

Monsieur Broliquier, en ce qui vous concerne, sur la « prudence », je ne vais pas compter le nombre de fois où j'ai prononcé ce mot dans mon exposé, mais c'est certainement cinq ou six fois.

Depuis trois ans, tout est fait avec prudence.

A aucun moment, nous ne nous sommes laissés griser par nos résultats satisfaisants.

Tout à l'heure, j'ai dit que : nonobstant la position de notre épargne brute, nonobstant le fait que nous avons des droits de mutation importants, nous restions très prudents et ne capitalisons pas sur ces chiffres, car précisément nous ne savons pas de quoi demain sera fait.

Par exemple, d'être prudent c'est notre intérêt pour la notation.

Vous savez qu'en matière de note -on dit la note, la note, la note....- la Ville de Lyon en a une excellente.

Pourquoi cette note est-elle importante et pourquoi nous appliquons-nous pour avoir tous les critères pour la conserver ?

C'est justement parce qu'elle nous permet d'avoir, avec les banques, des taux privilégiés. Elle nous permet aussi de nous approcher du marché obligataire.

Cela répond, je le pense, à votre souci. Par ailleurs, je vous assure que nous mettons en concurrence tous les établissements bancaires du marché pour bien gérer notre ville.

Enfin, Mme Balas a dit qu'il fallait économiser sur les énergies. Verriez-vous vos chères têtes blondes aller cet hiver, dans des écoles qui ne seraient pas chauffées ?

(Protestations de Mme Balas.)

Alors, les deux millions de mètres carrés de la ville, ils consomment aux meilleures conditions....

M. LE MAIRE : Madame Balas, laissez parler M. Brumm par courtoisie.

M. BRUMM Richard : Par exemple, nous veillons à changer toutes les lampes de la ville par des lampes basses consommation, même si cela génère, dans l'immédiat, des coûts supplémentaires. Alors, de grâce, ne nous faites pas ce genre de reproche.

Nous veillons chaque jour à ce que les économies d'énergie et autres soient réelles.

Enfin, pour en terminer, merci pour la première partie où nous étions d'accord.

Pour la seconde partie, où on parle de chiffres, je suis surpris chaque fois, parce que les chiffres devraient parler d'eux-mêmes. Je ne fais pas de polémique ; je n'ai pas l'habitude de polémiquer sur les chiffres : ils sont une vérité et donc, je ne peux pas accepter qu'ils soient dévoyés pour faire, j'allais dire, un effet oratoire.

Merci.

M. LE MAIRE : Chers Collègues quelques mots. Je veux d'abord dire que, comme M. Fournel, je suis quand même assez surpris et même scandalisé par les prises de position, pas de l'ensemble de

l'Opposition, mais en particulier, de la vôtre, Madame Balas. Parce que vous faire « donneuse » de leçon sur la façon dont est gérée la ville, le jour même où le Gouvernement est obligé de signer un acte de faillite, il faut quand même oser le faire.

Mme BALAS Laurence : Cela n'a rien à voir !

M. LE MAIRE : Peut-être que cela n'a rien à voir. On peut regarder le contexte mondial en se disant, on y peut rien. C'est la crise, sauf qu'on dit souvent, la crise ! Chers Collègues, d'abord une généralité, je peux vous dire que la crise n'existe pas partout dans le monde. La semaine dernière à Singapour, nous avons vu beaucoup de représentants de toute l'Asie. Je peux vous dire que la crise n'existe pas là-bas et que les taux de croissance sont encore à 6-7 %.

Ensuite, on nous dit, c'est l'Europe. Oui d'accord ! Mais quelle Europe ? Pas nos voisins, comme l'Allemagne, qui eux ne sont pas dans la crise que nous connaissons. Et même la crise que nous connaissons aujourd'hui en France...

(Interpellation de l'Opposition.)

...si vous voulez bien me laisser parler comme je vous ai laissé parler.

Aujourd'hui, lorsque l'on regarde ce qui se passe en Europe, la crise est celle de la Grèce, bien sûr, des pays de l'Europe du Sud et de la France en particulier.

Mais la crise n'est pas aussi prononcée, aussi avérée en Allemagne, dans la plupart des pays scandinaves. C'est donc bien non pas une fatalité qui nous serait étrangère mais la gestion que nous avons menée. Après on peut dire « c'est la faute à l'histoire, les socialistes ont perdu le pouvoir depuis 10 ans mais ont quand même imprimé leur marque dans l'histoire ». Cela fait 10 ans que vous êtes au pouvoir, que vous pouviez faire à peu près ce que vous vouliez, ce que vous avez fait d'ailleurs, et c'est même justement cela qui, d'une certaine manière a généré la crise.

Tout à l'heure un de nos Collègues a commis une approximation. Nous avons perdu en recettes 75 milliards d'euros, ce qui est quelque chose d'extrêmement important. On pourra nous rétorquer « c'était pendant des temps difficiles ». Mais je répondrai qu'à Lyon c'était la même difficulté qu'au niveau national. Si l'on regarde les deux graphiques que nous avons vus tout à l'heure, on s'aperçoit qu'au niveau national, il y a un décollage du déficit entre 2003 et aujourd'hui et que lorsque l'on regarde les mêmes dates pour la Ville de Lyon, on s'aperçoit que pendant que la dette publique augmentait pour atteindre les 1.600 milliards, nous étions en train de nous désendetter. Pourquoi ? Parce que

nous avons mené une politique de gestion rigoureuse depuis 2008 et gestion rigoureuse ne veut pas dire pressurer tout le monde.

Nous n'avons pas augmenté les impôts et ensuite je parlerai des politiques que nous avons menées. Il s'agissait d'une politique qui faisait attention, prévoyait l'avenir et était précautionneuse. Nous avons fait attention à tout et Richard Brumm, budget après budget disait « attention sur la masse salariale, il ne faut pas trop dérapier, sur les subventions, il ne faut pas trop dérapier, sur les achats il faut faire des économies ». C'est comme cela que petit à petit on génère de l'autofinancement et que l'on finit par se désendetter tout en ayant une capacité d'emprunts pour l'année prochaine qui va nous permettre -c'est incroyable je ne crois pas qu'il y ait beaucoup de municipalités qui le fassent- de financer la plus grande partie de notre investissement par l'autofinancement que nous aurons.

Dans des périodes où évidemment les emprunts publics vont être beaucoup plus chers et Monsieur Broliquier si l'on crée l'agence de financement, nous à la Ville de Lyon ou au Grand Lyon on nous prête encore -quoi que cela devienne plus difficile quelque fois sur le Grand Lyon- un certain nombre de communes plus petites, sont aujourd'hui totalement asphyxiées et n'ont plus les moyens d'aller emprunter au niveau des banques. A la crise des banques nationales, risque de s'ajouter dans quelques temps une crise des finances publiques locales. C'est cela le véritable contexte.

A partir de là, qu'avons-nous mené comme politique ? C'est simple. Nous avons investi dans l'économie et ce souci qui quelque fois a pu m'être reproché, cette obsession économique, aujourd'hui, où tout flanche autour de nous, elle est plutôt utile. Le fait que pendant longtemps nous ayons investi dans l'université, dans les pôles de compétitivité, dans nos relations avec les entreprises de l'agglomération lyonnaise, a fait qu'aujourd'hui on s'est un peu développé.

Les grands projets que nous avons menés avec beaucoup de nouveaux habitants venant s'installer dans notre agglomération, d'où les problèmes notamment sur les cantines, il y a des villes où les cantines se vident, nous c'est le contraire, elles se remplissent presque trop vite. Pourquoi ? Parce que nous avons un dynamisme de l'agglomération extraordinaire, cela se voit par exemple sur les bases physiques car l'on pourrait se dire « mais finalement est-ce que tout n'est pas basé sur une progression, l'augmentation fixée par la loi de finances de 1,5 % par an ? ». Non. Regardez les bases physiques, c'est-à-dire les nouveaux habitants, les nouvelles taxes d'habitation, les nouvelles taxes foncières, vous vous apercevez que dans toutes les villes de France nous sommes en tête pour la progression des bases physiques, à la fois pour le foncier bâti et pour la taxe d'habitation. Tout ceci se gère avec sérieux.

Je relève aujourd'hui les propos de l'Opposition car quelque fois quand même « la coupe est pleine ». Que la gestion des faits soit avérée telle qu'elle est, j'en rajoute rarement, mais quand ensuite je vois

les affirmations qui peuvent être faites... Je relisais les propos récents d'un Ministre sur le développement hospitalier futur de l'agglomération lyonnaise, excusez-moi j'étais un peu stupéfait car avec mon directeur des HCL on se disait par rapport aux propos tenus qui sont les suivants « la direction des Hospices civils et son Président ont laissé passer beaucoup d'occasions par exemple sur le plan hôpital 2007 où il y avait de l'argent à prendre et où ils n'ont rien pris du tout. » On avait essayé de négocier avec le Ministère de la Santé de l'époque une somme de 6 millions d'euros sur 20 ans pour pouvoir financer les investissements importants que nous avons fait au cours des 10 dernières années. On s'était finalement mis d'accord sur 4,2 millions d'euros sur 20 ans. Cela a été versé une fois et ensuite on a arrêté. On nous dit « vous avez laissé passer le cap pour l'hôpital 2012 ». Nous avons présenté un projet de 700 millions d'euros et nous avons obtenu, chers Collègues, 25 millions d'euros et dans le même temps savez-vous ce que la Ville de Lyon et le Grand Lyon mettaient ? 51 millions d'euros. Donc pour récapituler : 25 M€ de la part de l'Etat et 51 M€ de la Ville et du Grand Lyon.

Aujourd'hui qu'on nous annonce des projets de 250 M€, je suis admiratif, je regarde le plan présenté par le gouvernement et je vois que la progression des dépenses de l'assurance maladie sera ramenée à 2,5 en 2012 au lieu de 2,8 en 2011, soit 700 millions d'économie. Je veux bien que le Grand Lyon soit excepté, mais je vois comme une contradiction et comme une démagogie grossière entre des propos qui peuvent être tenus comme cela à la « cantonade » et la réalité des choses et la réalité des chiffres.

Voilà chers Collègues, je crois qu'aujourd'hui nous avons une agglomération en plein dynamisme. Nous avons réussi à concilier à la fois le développement économique, la réduction des inégalités d'une certaine manière car nous ne pouvons pas tout. Mais ce que nous avons fait en matière de logements, cela a à la fois réduit l'inégalité des territoires parce que hier la différence entre la Duchère, Mermoz et d'autres quartiers se voyait, la différence entre Vaulx-en-Velin, Vénissieux et le cœur de Lyon, cela se voyait beaucoup, nous avons réduit tout cela et fait en sorte qu'à l'intérieur de la Ville de Lyon, le logement social puisse progresser. Dans le même temps, nous avons développé de manière extraordinaire, je n'arrête pas d'aller faire des « soudures de rails », les transports en commun dans notre agglomération et surtout les aspects du développement durable.

On pourrait reprendre tout cela point par point, nous avons inscrit cela pas seulement dans les mots, on parlait du Grenelle de l'environnement et j'ai beaucoup d'amitié pour Jean-Louis Borloo, mais les résultats concrets des textes ne sont pas forcément à la hauteur de ce qu'on avait envisagé dans les financements de l'Etat. Ce sont quelque fois les collectivités locales qui financent les mesures prises à l'époque.

Cher Monsieur Brolquier, nous ne ferons pas un budget de rupture, car nous allons continuer exactement comme nous l'avons fait depuis maintenant 2001, car c'est la bonne méthode pour faire se

développer une ville, pour faire que ses habitants, qui ne sont pas à l'écart de la crise bien sûr, puissent y vivre un peu plus heureux. Je pense que si l'on pouvait se pencher un peu sur cette méthode, en essayant de l'imiter au niveau du pays, cela ne pourrait pas faire de mal à ce pays.

Merci de votre attention. Nous allons passer au dossier suivant relatif à la communication des rapports des SEM.